Image not found or type unknown

Suspension annulation

Par **KellyR**, le **09/06/2019** à **00:41**

Suite à un excès de vitesse entre 40 et 49km/h mon permis à été suspendu 3 mois , à ce moment là il me restait 5 points sur mon permis et je viens de consulter mon solde qui viens de passer à 3 points et c'était une amende que j'avais complètement oublié qui viens de passer et 2 points en moins . Je sais que je vais avoir un retrait de 4 points pour mon infraction, et il m'ai impossible de faire un stage avant décembre. Mais je ne sais pas quand les points seront retirés de mon permis , sachant que je dois récupérer celui ci en septembre , comment faire ? Je ne sais pas si je vais être convoquer au tribunal ou en ordonnance pénal, l'infraction sera elle effective au payement de l'amende ou bien avant ? Car je peux toujours attendre la majoration pour passer mon stage afin de conserver mon permis .

Merci d'avance pour vos réponses.

Par **martin14**, le **10/06/2019** à **08:35**

Bonjour,

Vous aviserez lorsque vous en saurez davantage sur le choix de procédure qui a été fait par l'OMP pour l'excès de vitesse ...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés